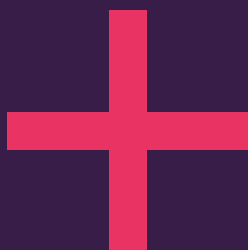


CroissancePlus d'Impact

Changement
climatique et bilan
carbone : quels enjeux
pour les entreprises ?



Contexte

À la suite des accords de Paris, les objectifs de l'Union Européenne et de la France pour limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C, sont ambitieux :

- Réduire de moitié les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030
- Viser la neutralité carbone en 2050

Il faudrait donc avoir atteint le pic des émissions au niveau mondial dès 2020, et les diviser par deux d'ici à 2050, ce qui équivaut à une réduction des émissions de GES de 7,6 % par an.

Parce que nous sommes convaincus que l'entrepreneur est moteur pour rendre nos activités plus soutenables sur le plan social, sociétal et environnemental, nous devons relever le défi de la transition écologique. Il y a urgence ! Nous devons encourager l'initiative entrepreneuriale, mobiliser notre capacité d'innovation et notre audace pour transformer nos entreprises et inventer de nouveaux modèles qui sont autant d'opportunités de croissance.

Quel cadre réglementaire pour les entreprises ?

Depuis juin 2011, dans le cadre de la Loi Grenelle II du 12 Juillet 2010, une méthode s'impose aux entreprises éligibles pour réaliser leur bilan tous les 4 ans. Elle concerne aujourd'hui les entreprises de plus de 500 salariés, et de plus de 250 pour les départements d'outre-mer. Cependant, rien n'interdit à une entreprise de plus petite taille d'utiliser cette méthode de calcul.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2021 impose aux entreprises employant plus de 50 salariés et bénéficiant des dispositifs du plan de relance de produire un bilan des GES simplifié.

Les grands groupes sont de plus en plus nombreux à formaliser une Stratégie Bas Carbone impliquant la demande d'un Bilan Carbone à tous leurs fournisseurs.

Dans la loi « Climat et résilience » en préparation, on parle d'un « score – carbone » encore à définir, mais qui obligerait l'affichage à destination des consommateurs d'une information sur les caractéristiques environnementales d'un produit ou d'un service.

Quelles opportunités pour les entrepreneurs de CroissancePlus ?

Les contraintes vont donc s'accroître assez rapidement pour les PME. Il faut surtout y voir un levier de compétitivité qui peut s'avérer très fort. Il s'agit évidemment de participer à la réduction des émissions de GES mais pas seulement. Une démarche « carbone » présente un avantage compétitif car elle oblige à innover pour trouver des solutions nouvelles et durables, transformer son activité et son business model. Dans tous les cas, elle permet de réduire sa dépendance énergétique et les coûts liés à l'énergie, d'améliorer son image en se démarquant par son engagement carbone, de valoriser ses collaborateurs, d'attirer des jeunes talents mais aussi se faire remarquer dans un appel d'offre, ou faciliter l'obtention de financements...

Démarche

Comment mesurer, évaluer, réduire et compenser son impact carbone en prenant en compte les différences et spécificités sectorielles (événementiel, industrie, activités de services...) ?

La démarche se construit en 3 étapes :

1. CALCULER ses émissions de GES et identifier les postes les plus émetteurs
2. REDUIRE ses émissions
3. Eventuellement les COMPENSER

Le secteur d'activité et l'ADN de l'entreprise vont influencer la démarche à retenir.

1. CALCULER SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE : LE BILAN GES COMMUNÉMENT APPELÉ BILAN CARBONE

Il existe différents outils d'évaluation pour établir son bilan carbone.

GCI - Global Climate Initiatives propose une plateforme dont la vocation est d'offrir des outils et services en ligne pour calculer, réduire et compenser au mieux son empreinte carbone. Nous portons cet outil à votre connaissance car il nous paraît adapté au profil des entreprises de CroissancePlus, simple d'utilisation et peu coûteux.

Faire son bilan carbone avec l'outil en ligne CGI, c'est :

- S'assurer de la conformité avec les textes, référentiels, standards et normes internationales.
- Bénéficier de calculateurs d'émissions spécifiques aux différents secteurs et activités (industrie, agriculture, tertiaire, collectivités, commerce, transport, immobilier, hôtellerie, événementiel, sport, etc..).

Mais il existe bien d'autres méthodes. En France, l'ADEME a publié en 2004 la méthodologie Bilan Carbone® qui permet de quantifier les émissions de GES pour les organisations. Cette méthode est aujourd'hui coordonnée et diffusée par l'Association Bilan Carbone® (dont GCI est membre).

Les GES (gaz à effet de serre) c'est quoi exactement ?

En laissant passer une partie du rayonnement solaire, puis en retenant les infrarouges émis par la Terre, l'effet de serre permet de maintenir sur Terre une température moyenne compatible avec la vie humaine.

Le réchauffement climatique est une augmentation de la température moyenne à la surface de la planète, directement liée à l'augmentation des GES dans l'atmosphère.

Les différents GES, se comparent en « équivalent CO₂ ». C'est à dire la quantité de CO₂ qui aurait la même capacité à réchauffer la Planète sur un temps donné..

Par exemple :

Une vache laitière émet environ 100 kg de méthane / an, ce qui a le même pouvoir de réchauffement que 3 tonnes de CO₂ par an. On dit donc qu'une vache laitière émet « 3 tonnes équivalent CO₂ / an ». C'est ce qu'émet une voiture neuve en 25 000 km.

(Source : Time for the planet)

La méthode Bilan Carbone® couvre l'ensemble des SCOPES 1, 2 et 3.

- Le **scope 1** regroupe toutes les émissions générées directement par les installations de l'entreprise : usines, entrepôts, bureaux, flottes de camions possédées en propre par l'entreprise.
- Le **scope 2** regroupe toutes les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur).
- Le **scope 3** correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation. Elles représentent 50 à 80 % des émissions globales et sont à examiner de près. Ce sont les émissions qui sont liées à la chaîne de valeur complète. Ces émissions font référence à toutes les autres émissions de GES qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (extraction des matières premières, déplacements des salariés, approvisionnement, transport, utilisation, gestions des déchets générés, etc...).

Bon à savoir :

Le plan de relance de 100 milliards d'euros présenté en septembre 2020 consacre 30 milliards à la transition écologique afin de réduire les émissions de CO2 en France de 40% d'ici 2030, ce qui a permis la création d'une nouvelle aide de l'ADEME.

Cette subvention publique, «Tremplin pour la transition écologique» est disponible depuis le 1er février 2021 pour accompagner les PME dans les investissements nécessaires à leur transition écologique dont le bilan carbone.

L'Aide de l'ADEME permet la prise en charge d'un bilan carbone à 80% dans la limite de 5 000€. L'aide est possible pour un bilan carbone complet (scopes 1, 2 et 3) qui inclut nécessairement un plan d'action pour réduire les émissions.

2. RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE

• Définir les principaux enjeux

Le bilan vous donnera de nombreux indicateurs et vous permettra d'identifier les postes les plus émetteurs. Il permettra d'établir un plan d'action pour s'engager dans un programme d'amélioration continue.

• Optimiser sa consommation énergétique

Derrière chaque poste : éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, bureautique... se cachent des économies d'énergies possibles et des solutions nouvelles à imaginer. Surtout si les collaborateurs sont sensibilisés et motivés.

• Adopter une politique d'achats responsables

C'est le moment d'optimiser ses approvisionnements, en utilisant plus de ressources recyclées

ou vertes, en optimisant sa logistique, en choisissant des fournisseurs réalisant leur bilan GES et affichant les plus bas facteurs d'émission pour leurs biens ou services.

- **Revoir sa logistique, ses modes de transports et déplacements**

Selon le Conseil Général de l'Environnement Et du Développement durable (CGEED), le transport représente 17 % des émissions de CO2 d'une entreprise.

- **Mettre en place de bonnes pratiques**

- Favoriser les circuits courts :

Développer des partenariats avec des entreprises locales et réduire la pollution due au transport et à la livraison des marchandises.

- Développer le télétravail :

Une étude menée conjointement par Syntec/RATP, Syntec Numérique et Odax1 certifie que deux jours de télétravail par semaine permettraient de baisser de 10 % le bilan carbone de chaque employé.

- S'engager pour la sobriété numérique :

Revoir ses usages digitaux, ses équipements, ses outils numériques pour réduire les consommations (cf. travaux The Shift Project, Carbon Transition Think tank).

- **Innover & Eco-concevoir**

L'outil le plus abouti de l'éco-conception pour parvenir à mesurer ses impacts est l'Analyse du Cycle de Vie (ACV). Il permet de mesurer tous les impacts (pas seulement les GES) depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie en passant par la fabrication, le transport et l'utilisation. C'est un excellent outil d'aide à la décision pour comparer deux solutions différentes (la voiture vs. le bus ; un courrier postal vs un email, un sac en tissu réutilisable vs un sac jetable, etc...). L'ACV permet aussi d'éviter les transferts d'impacts : Elle permet de montrer qu'un produit a moins d'impact qu'un autre à l'aune d'un critère. Il peut répondre aux besoins de l'éco-conception ou encore d'orientation des politiques publiques.

L'éco-conception c'est quoi ?

« L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie ». (AFNOR, 2004).

L'éco-conception est **rentable** ! L'effet compétitif est réel et permet de se démarquer de ses concurrents par une approche environnementale, motiver ses équipes autour d'un projet innovant, pérenniser son activité, intégrer une démarche sociétale ou tout simplement réaliser des économies.

L'accompagnement d'un cabinet d'études peut évidemment être utile mais chacun peut commencer à appliquer les principes de l'éco-conception dans son entreprise.

Quelques exemples :

- Revoir son produit/service pour diminuer les matériaux utilisés, diminuer les chutes, revaloriser les chutes pour un autre usage, créer ou intégrer une filière de recyclage, en dernier recours jeter
- Utiliser des matériaux non jetables, démontables, réutilisables, de qualité
- Inclure dans le produit une information pour le recyclage, une astuce pour le démontage

- Penser, dès la conception de ses produits/services, au démantèlement final, à la fin de vie
- Limiter les emballages, donc revoir la conception entière du produit pour diminuer son emballage

- **Et pour aller plus loin ?**

Réduire son empreinte indirecte

Vous l'avez compris, même si l'entreprise optimise ses émissions directes, ce sont les émissions indirectes générées par ses propres produits ou services mis sur le marché qu'il faut prendre en compte et optimiser : quel SAV proposer pour prolonger la vie du produit ? Quel service client ? Comment gérer la fin de vie du produit ? Existe-t-il des filières de recyclage ? De seconde main ? etc...

Former, accompagner

La meilleure stratégie est celle qui est partagée par les collaborateurs, les clients et les fournisseurs... La formation et l'éveil sur les grands enjeux du DD (climat, biodiversité, déchets, économie circulaire, etc...) peut s'avérer un bon point de départ et un déclic pour lancer une démarche en s'appuyant sur des ambassadeurs qui sauront initier et motiver les plus indifférents.

Réinterroger sa raison d'être

Y intégrer une mission « planet » et « people », réfléchir au statut d'entreprise à mission, intégrer de nouveaux objectifs dans sa culture interne, son business model et ses opérations quotidiennes ?

Et toujours communiquer, communiquer avec sincérité et transparence !

3. COMPENSER SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE

La compensation carbone se définit comme « l'ensemble des mesures techniques ou financières permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions dans l'atmosphère de GES d'origine anthropique qui n'ont pu être évitées ».

Née à la fin des années 80, l'idée qu'on puisse compenser ses émissions se base sur un principe simple : l'endroit d'où sont émis les GES et celui où ils sont compensés peuvent être situés n'importe où sur la planète. Concrètement, la compensation carbone permet, à un bout de la planète, d'acheter un ou plusieurs crédits carbone, représentant une ou plusieurs tonnes équivalent carbone (TéqCO₂), qui permettront de financer un ou des projets de compensation à l'autre bout du monde, ou à côté de chez soi.

Les investissements les plus efficaces en compensation carbone concernent essentiellement l'efficacité énergétique (isolation thermique, changement de combustible), la reforestation et l'utilisation des sols, la refonte de certains procédés industriels, les énergies renouvelables, et la gestion des déchets.

La variété de ces modalités de compensation ainsi que l'endroit où ils peuvent se tenir expliquent notamment les grands écarts de prix de la tonne équivalent carbone, qui va de 50cts à 30€.

- **La compensation n'est pas une indulgence**

La première chose à savoir est donc que la compensation carbone ne constitue en aucun cas un blanc-seing pour continuer à polluer « comme avant ». S'il est vu comme tel, le mécanisme de compensation conduit à faire un déni de réalité dans lequel on ne change rien à nos modèles et habitudes, mais on tente, par ailleurs, de s'acheter une bonne conscience. Ce faisant, on ne fait que déplacer le problème, puisque l'objectif est de réduire nos émissions globales, pas de les neutraliser.

- **La compensation doit être certifiée et contrôlée**

La compensation s'appuie en effet sur des règles strictes et des standards de référence, dont les principaux et les plus sérieux sont le *Verified Carbon Standard* et le *Gold Standard*, développé, pour ce dernier, par le WWF. En France, nous avons le label Bas-Carbone, développé par l'I4CE (Institut for Climate Economics) ; les plateformes les plus connues qui la pratiquent sont EcoAct ou la fondation GoodPlanet. La délivrance d'un véritable certificat de compensation carbone, qui précise le nombre de crédits carbone obtenus (et qui pourront être intégrés au bilan comptable par exemple), ne peut donc pas être le fait de n'importe quelle entreprise ou association, mais bien celui de quelques acteurs autorisés.


A côté de ce marché très normé, il reste tout à fait possible de financer des actions de compensation carbone de manière volontaire, mais ce sera alors sans aucun certificat officiel, et il ne vous sera pas possible de vous en prévaloir.


Enfin, dans un futur proche, la compensation carbone pourrait devenir obligatoire, notamment pour les plus grandes entreprises, qui participeront ainsi aux objectifs de neutralité carbone que se sont fixés certains Etats, comme la France. La neutralité carbone sera très bientôt un prérequis pour se présenter à un appel d'offre, ou simplement pour démontrer son engagement à ses clients.


Croissance_{plus}



 @CroissancePlus

 CroissancePlus

 contact@croissanceplus.com

 01 56 88 56 20

www.croissanceplus.com